**1ère – HISTOIRE (24), le Traité de Versailles et ses conséquences : un nouvel ordre mondial ?**

Après quatre années d’une guerre terrible, le premier conflit mondial de l’Histoire prend fin à Versailles en 1919. « Paix » pour les uns, « *diktat* » pour les autres, le traité contient en germe les causes d’un second conflit, vingt ans plus tard**. Quelles sont les conséquences de ce traité qui impose la volonté des vainqueurs aux vaincus. Est-il porteur d’un nouvel ordre meilleur pour le monde** ?

**\* \* \***

En janvier 1919, se tient la conférence de paix à Paris qui aboutira très difficilement au traité de Versailles. Le traité est signé le 28 juin 1919. Ce grand congrès diplomatique va rassembler durant 6 mois 27 nations du monde, 1000 délégués repartis dans 52 commissions traitant de domaines de tout ordre, mais en réalité, les principales décisions seront prises par le «  Conseil de Quatre » formé par Wilson (Etats-Unis), Lloyd Georges (Royaume-Uni), Clémenceau (France) et Orlando (Italie). L’objectif de cette conférence était de mener une réflexion sur la reconstruction de l’Europe et la mise en place des bases des relations internationales garantissant la paix, mais les discussions **vont tourner essentiellement sur la question des frontières**. La tache est d’autant plus difficile à cause du fait que la Russie bolchevique et les pays vaincus en étaient exclus.

**\***

Le traité de Versailles rend l’Allemagne entièrement responsable du déclanchement de la guerre. Elle doit alors de lourdes réparations de guerre. Elle est amputée d’un septième de son territoire et d’un dixième de sa population, et perd en même temps toutes ses possessions coloniales. (Togo Cameroun,..). Elle est désarmée : toute la rive droite du Rhin, ainsi qu’une zone de sécurité sur la rive gauche, sont démilitarisées. Son armée est réduite à 100 mille hommes. Le traité lui interdit toute réunion avec l’Autriche (Anschluss). L’Allemagne en position de faiblesse est bien obligée de ratifier le traité à contre cœur. Elle va très vite remettre en cause pacifiquement ou non ce qu’elle dénonce comme **un *diktat***.

**\***

La **Société des Nations** (SDN) était voulue par le président américain Wilson. Il l’annexa au traité de paix, voyant dans ce projet le moyen de résoudre pacifiquement les futurs conflits. Le siège de cette organisation est basé à Genève et repose sur trois principales institutions :

* L’Assemblée générale où chaque pays membre dispose d’une voix ;
* Le Conseil des membres permanents (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Italie, Japon) et des membres non permanents cherchant des solutions à l’occasion d graves crises internationales ;
* Un secrétariat général, pour l’administration des affaires courantes.

**\* \* \***

La société des nations est supposée remplacer **la diplomatie sécrète en cours depuis le XIXe siècle Cette institution porteuse d’espoir de paix pour le monde montre très vite ses faiblesses. Les membres fondateurs sont les nations victorieuses (triple entente) qui excluent systématiquement** les nations vaincues (triple alliance). Elle souffre très vite de l’absence de l’Allemagne et de la Russie, mais surtout des Etats-Unis initiateurs du projet qui contre toute atteinte refusent de ratifier le traité de Versailles.

Enfin la SDN manque de cohésion mais surtout de moyens humains et financiers pour faire respecter ses décisions. Cela n’est donc pas surprenant que les régimes totalitaires parvenus au pouvoir en Europe et en Asie fassent éclater l’organisation qui tombe en décadence peu avant la Seconde Guerre mondiale.

© **Souleymane** ALI YÉRO, **Erwan** BERTHO & **Ronan** KOSSOU (2020)